

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC111418DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Mademoiselle Pascale Jolivet a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 13/05/2011.

Après avis favorable du CSHS en date du 27/06/2011 Mademoiselle Pascale Jolivet est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité FRE3354 à dater du 13/05/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 06/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Stéphane Lemaire

Directeur de l'unité FRE3354

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Liliane Flabbée

Jean-Charles Pomerol

Déléguée régionale du CNRS

Président de l'Université Paris VI